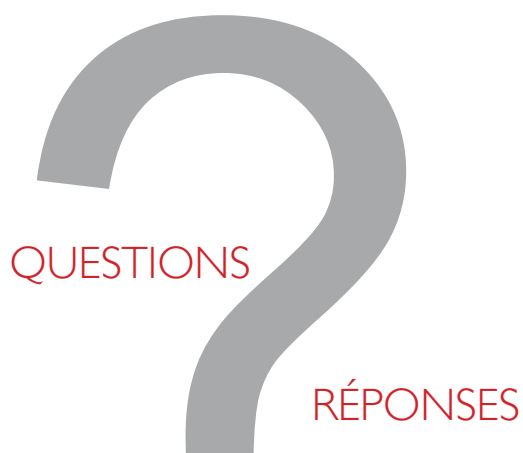
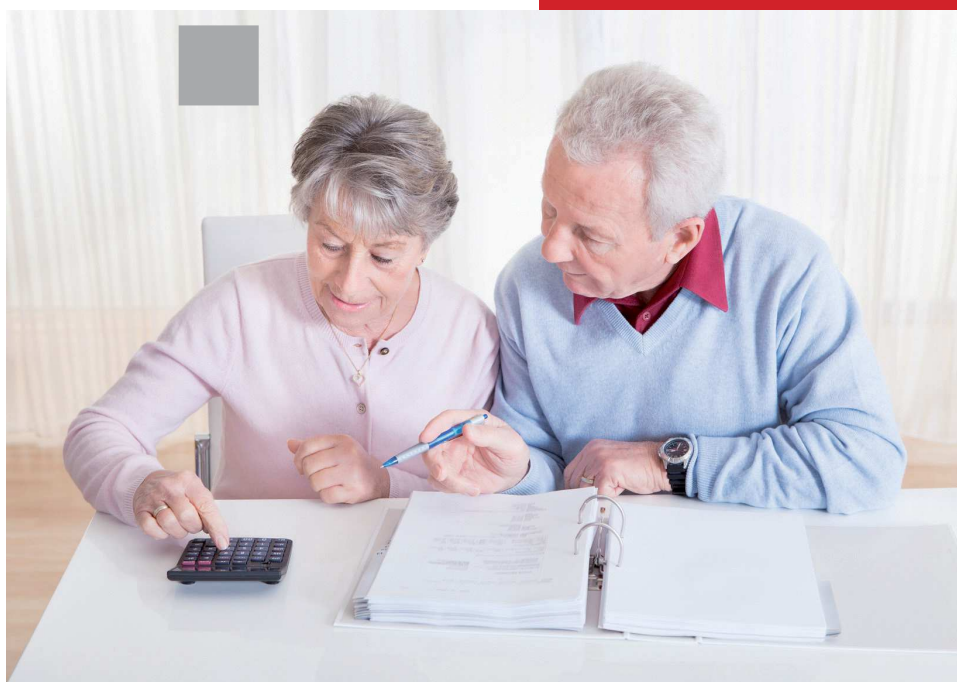


POUVOIR D'ACHAT DES RETRAITÉS



Quelques réflexions
sur le rapport
du Conseil d'Orientation
des Retraites



Le dernier rapport du Conseil d'Orientation des Retraites (COR), des articles de journaux, le texte du Conseil d'Analyse Economique, etc... ont donné récemment une vision déformée de la situation des retraités.

Un groupe de travail de l'UCR-FO a essayé de regrouper les questions les plus courantes posées par ces textes et d'y apporter une réponse.

Vous trouverez ci-après, une présentation des réflexions du groupe qui seront bien sûr complétées en tant que de besoin.

LES DISPOSITIFS DE SOLIDARITÉ – Un groupe d'économistes placés sous l'autorité du 1^{er} ministre : le Conseil d'Analyse Économique aux idées proches du COR propose que les retraites ne relèvent que du « contributif » c'est-à-dire de ce qui a donné lieu à cotisations. Quelles incidences ?

Pour le calcul de la pension, nos régimes de retraites valident, en partie, du « non-contributif » c'est-à-dire des périodes n'ayant pas donné lieu à cotisations pour la retraite : maladie, invalidité, chômage ou encore le nombre d'enfants etc. Cela permet de corriger certains aléas de la vie, c'est la solidarité.

Séparer le contributif du non contributif c'est rompre toute solidarité, c'est l'individualisation contraire au principe essentiel de la Sécurité sociale. Au final il resterait d'un côté un peu d'aide sociale relevant de l'État et d'organisations caritatives, de l'autre un secteur à but lucratif jouant en bourse ou sur d'autres supports spéculatifs.

Il apparaît que le montant moyen des pensions a augmenté au fil des générations. Qu'en est-il ? Qu'est-ce que l'effet Noria ?

Le COR reconnaît que cette augmentation n'est qu'apparente. Les retraités les plus anciens ont souvent connu des carrières mal rémunérées, ou incomplètes générant des retraites assez faibles. Ils sont progressivement remplacés par de jeunes retraités qui, ayant touché de meilleurs salaires (produit du combat syndical, des

conventions collectives...), ont des retraites plus élevées. C'est cela, l'effet Noria. De fait, si la « moyenne » augmente, chaque retraité pris individuellement voit sa pension stagner, une fois liquidée. Sa seule augmentation c'est l'indexation sur les prix, en l'occurrence son blocage depuis 2013.

Des économistes ou prétendus tels font des projections économiques pour 2060. Ces prédictions sont-elles fiables ? Plus généralement le COR s'appuie sur des statistiques, chiffres, pourcentages... pour justifier la baisse des retraites. Que valent ces démonstrations en apparence « scientifiques » ?

Qui peut dire sérieusement ce que sera la situation économique en 2060, alors que nul ne sait ce qu'elle sera dans deux ans ? N'oublions pas que ces « économistes » se sont toujours trompés dans leurs prévisions (subprimes, start up etc.). En revanche, nous savons que seules les retraites par répartition résistent mieux aux crises économiques, krachs boursiers...

Si chiffres et statistiques sont nécessaires, leur interprétation est une autre affaire. Prenons un exemple concret, le COR démontre que « le

taux de pauvreté en conditions de vie » des 60 à 74 ans a baissé de 1,9 point et de 2,6 points pour les plus de 75 ans. Vérité scientifique, amélioration ? Pas si simple. Le COR est bien obligé de reconnaître que même l'Observatoire de la pauvreté et de l'exclusion sociale s'interroge sur ce « bon résultat » dès lors qu'en réalité le taux de pauvreté monétaire des retraités a augmenté ! Réponse du COR et de l'INSEE : cela dépend des critères pris en compte, il y a la « pauvreté monétaire » qui augmente et la « pauvreté subjective » qui diminue !

Le COR compare le niveau de vie des actifs et des retraités. Il doit admettre qu'en réalité le niveau des actifs comme des retraités baisse. Baisse en partie masquée par cet effet Noria. Dans quel but se multiplient ces comparaisons à l'allure de « compétition » entre jeunes et retraités ?

Le COR écrit que « du fait de la crise et de l'augmentation de la pression fiscale, les niveaux de vie moyens des actifs et de l'ensemble de la population ont baissé » ; l'apparente progression pour les retraités n'est due qu'à cet effet Noria. De toute façon, il ajoute que le rapport entre la pension nette moyenne et le salaire net moyen qui était de 66 % en 2015 sera entre 51 et 59 % en 2040, soit une baisse pour les retraités selon toutes les hypothèses économiques. Et ce chiffrage a été réalisé sans prendre en compte les effets désastreux de l'Accord National Inter-

professionnel relatif aux retraites complémentaires ARCCO-AGIRC-Agff du 30 octobre 2015 (que FO a refusé de signer) !

Le COR et d'autres nous rabâchent la même propagande : il n'est plus possible de maintenir un niveau de retraites qui nuit aux actifs ; les retraités sacrifient les jeunes générations pour conserver leurs privilèges. En réalité c'est l'inverse, actifs et retraités ont le même intérêt d'augmenter le salaire direct et différé que sont les cotisations de sécurité sociale pour la retraite.

Espérance de vie et espérance de vie en bonne santé, quelles sont les évolutions ?

D'une part l'espérance de vie sans incapacité (ESVI) varie selon que l'on est cadre ou ouvrier. D'autre part si les ESVI avaient progressé au cours des années 2000, l'évolution apparaît moins favorable aujourd'hui. Selon le COR « les EVSI baisseraient entre 50 et 65 ans, notamment pour les femmes ». Avec le recul de l'âge de la retraite, pour les générations 1960 et 1980 « la durée de retraite sans incapacité diminuerait légèrement (de 13 à 12,7 ans pour les femmes et de 11,9 à 11,3 ans pour les hommes) ».

Mais, dit le COR, la durée de vie en retraite sans incapacité pourrait augmenter « si des progrès sanitaires ont lieu ». Ce n'est manifestement pas l'option de nos gouvernants qui suppriment hôpitaux, urgences, etc.

Et puis en 2015, pour la première fois depuis 1969, c'est l'espérance de vie elle-même qui a diminué de 0,4 an pour les femmes et de 0,3 an pour les hommes.

Quel est le coût des complémentaires santé pour les retraités et ses conséquences sur l'accès aux soins ?

Le salarié devenant retraité ne bénéficie plus du financement pour moitié de sa complémentaire par l'employeur et les tarifs augmentent avec l'âge dans quasiment toutes les complémentaires. Le COR donne ce chiffre du DRESS, les dépenses de santé en 2012 :

- couple retraité 1860 euros (cotisations à la complémentaire 1376 euros + reste à charge 485 euros) ;
- couple non-retraité 1138 euros (cotisations à la complémentaire 832 euros + reste à charge 305 euros).

Selon l'INSEE les tarifs des complémentaires ont augmenté de 13,1% depuis 2011 et le coût devrait continuer à la hausse.

Les retraités ne sont pas logés à meilleure enseigne, d'autant qu'ils peuvent difficilement changer de mutuelle. De plus, la mise en œuvre des « contrats responsables » par 95 % des mutuelles a aussi certains effets pervers. Rappelons que ces contrats responsables impliquent des plafonds de remboursement mais aussi des plafonds. Face à de faibles remboursements, les complémentaires commercialisent des surcomplémentaires.

Est-ce là un des objectifs de toute une série de « réformes » ? Une assurance maladie réduite à la portion congrue, voire un panier de soins unique assurance maladie/complémentaires santé. Ces dernières développant des surcomplémentaires dont peu de retraités et d'actifs pourront bénéficier !

L'INDEXATION SUR LES PRIX – Que signifie la proposition du COR et du CAE de revenir, dans le régime général et les régimes alignés, à une relative indexation sur les salaires pour les seuls salaires portés au compte et non pour les retraites liquidées ?

Depuis 1993, dans le privé, les salaires portés au compte et les pensions sont revalorisés en principe selon l'indice des prix.

Les salaires portés au compte servent à calculer le montant de la retraite. Par exemple si un salarié a perçu un salaire mensuel de 900 euros en 2000, ce salaire est revalorisé du montant de l'évolution du prix pour calculer sa retraite liquidée en 2015. Avant 1993, les salaires portés au compte étaient indexés sur les salaires. Le passage à l'indexation sur les prix a entraîné une baisse des retraites. FO revendique l'indexation des retraites comme des salaires portés au compte, sur les salaires.

On pourrait se féliciter de cette nouvelle approche du COR et du CAE, même si elle ne concerne que les salaires portés au compte, mais n'y a-t-il pas anguille sous roche ?

D'abord séparer le mode de revalorisation des retraites et des salaires portés au compte est un pas de plus déconnectant la retraite du salaire.

Quant à la revalorisation des pensions elles-mêmes, le COR écrit que deux options sont possibles : soit un niveau de liquidation de retraite élevé suivi de moindres revalorisations, soit un niveau de retraite plus faible avec de meilleures revalorisations au fil du temps. La première option étant selon le COR plus favorable aux retraités ayant l'espérance de vie la plus faible. Difficile de croire que COR et CAE se soucient à ce point des retraités pauvres vivant moins vieux, en tout cas il ne s'agit pas de revenir à une indexation sur les salaires pour les pensions liquidées.

Pour les salaires portés au compte, le CAE précise qu'il s'agit de « réduire la dépendance à la croissance » avec un mécanisme qui dépend de « l'évolution démographique (augmentation de l'espérance de vie, ou d'un ratio démographique), sans plus faire porter l'ajustement financier sur la sous-indexation des salaires portés au compte ».

Indexer les retraites sur l'évolution démographique c'est l'application de la formule des comptes notionnels* pratiquée dans quelques pays et soutenue par certains en France, notamment par la CFDT.

Nous avons noté que la CFDT semble désormais afficher un ralliement à notre position constante de retour à l'indexation sur l'évolution des salaires. Mais selon quel mécanisme ? Ce n'est selon nous, qu'un alignement sur le schéma COR/CAE qui lie le montant des pensions aux aléas de l'évolution de l'espérance de vie et de l'âge de départ en retraite avec une même perspective : préparer un « régime unique » et « à la carte », défavorable à tous les futurs retraités, quels que soient leurs actuels régimes de retraite.

Pour l'UCR-FO, la seule solution reste le retour à l'indexation des pensions et des retraites sur l'évolution de la masse salariale.

*Un régime en "comptes notionnels" permet de cumuler un "capital retraite virtuel" correspondant à la somme des cotisations versées et revalorisées chaque année. Lors du départ en retraite un coefficient est appliqué pour le convertir en pension en tenant compte de l'âge de départ à la retraite et de l'espérance de vie de la génération à laquelle appartient l'assuré. Ce système est utilisé en Suède par exemple.

Années	Retraités	Actifs	Ensemble de la population
1996	9,6	12,2	14,5
1997	9,2	11,8	14,2
1998	9,3	11,4	13,8
1999	9,4	10,8	13,5
2000	9,8	10,4	13,6
2001	9,6	10,1	13,4
2002	9,7	10,1	12,9
2003	8,8	9,7	13,0
2004	8,5	9,6	12,6
2005	9,1	9,9	13,1
2006	9,5	9,7	13,1
2007	9,8	9,9	13,4
2008	9,9	9,5	13,0
2009	9,9	10,1	13,5
2010	10,0	10,2	14,0
2011	9,3	10,9	14,3

Taux de pauvreté des retraités, des actifs et de l'ensemble de la population

Taux de pauvreté en %, calculé avec le seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian.

Champ : personnes vivant en France métropolitaine dans un ménage dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux rétro-polées de 1996 à 2004, Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux de 2005 à 2011.